

POURQUOI LA GREVE



**FRONT
COMMUN
2015**

La grève ne constitue jamais un objectif en soi. Il s'agit d'un moyen à la disposition des travailleuses et des travailleurs pour augmenter leur rapport de force en vue d'améliorer leurs conditions de travail.

POURQUOI LA GREVE

Devant le mépris affiché par le gouvernement Couillard envers les employés du secteur public, le Front commun est d'avis que le recours à la grève ne peut être exclu dans l'état actuel des choses.

En déposant ses demandes en octobre dernier, le Front commun avait indiqué au gouvernement qu'il souhaitait profiter de cette négociation pour mettre un terme au retard de rémunération globale de 7,6 % qu'accusent les travailleuses et les travailleurs du secteur public par rapport aux autres salariés québécois. Afin de mettre un terme à ce retard, de maintenir la parité salariale en cours de convention et de protéger notre pouvoir d'achat, le Front commun demande des augmentations salariales annuelles de 4,5 % pour les trois prochaines années.

Le Front commun indiquait également vouloir améliorer l'organisation du travail et la qualité de vie au travail en réduisant la précarité d'emploi, en stoppant le recours à la privatisation et à la sous-traitance, en protégeant l'autonomie professionnelle et en bonifiant les mesures de conciliation famille-travail-études. De plus, compte tenu de l'excellente santé financière de notre régime de retraite, capitalisé à 98,4 %, le Front commun n'avait formulé aucune proposition de modification au RREGOP.

AVEC nous

Avec nous, pour développer notre rapport de force



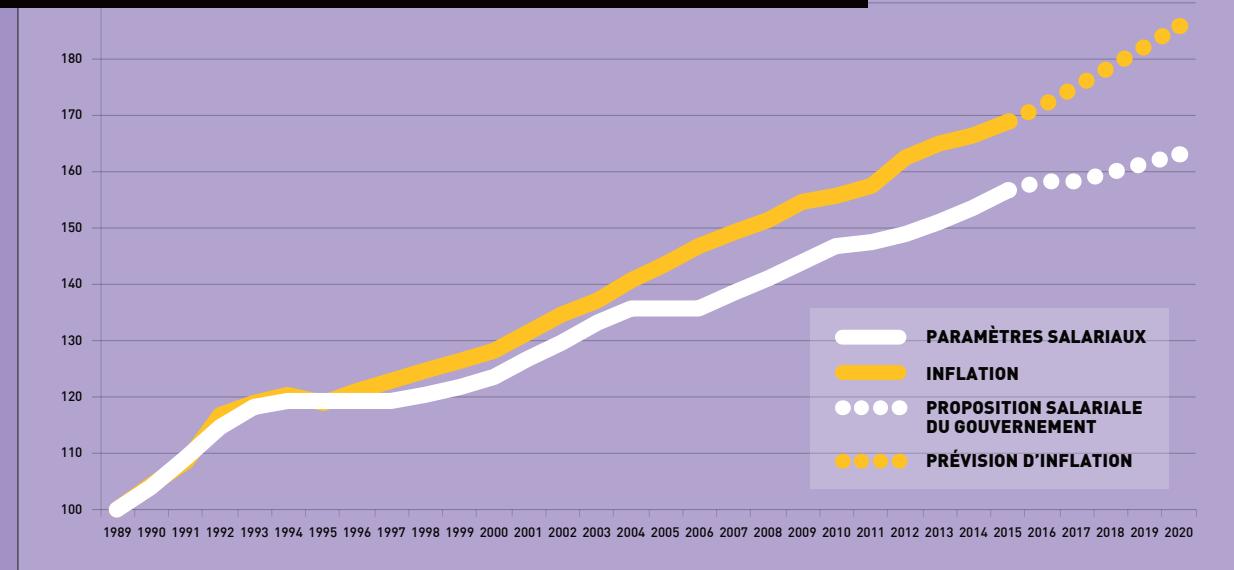
LE MÉPRIS

Nous avons déjà qualifié les offres du gouvernement d'insultantes, d'arrogantes et de méprisantes. Nous maintenons cette analyse.

Sur le plan salarial, le gouvernement offre un gel de salaire de deux ans, suivi d'augmentations annuelles de 1 % pour les trois années suivantes. Des augmentations de 3 % sur 5 ans. Une telle offre aurait deux conséquences : les employés de l'État s'appauvriraient encore (une perte de 7 % du pouvoir d'achat) et verraient leur retard de rémunération doubler pour atteindre près de 15 % au terme de la convention.

Le gouvernement ne veut pas seulement appauvrir les travailleuses et les travailleurs maintenant, il tente de le faire jusqu'à la fin de leurs jours ! Les reculs demandés par le Conseil du trésor quant au régime de retraite auraient tous le même impact. Que ce soit en allongeant de 5 à 8 ans la période de calcul de la rente, en faisant passer de 4 à 7,2 % la pénalité actuarielle par année d'anticipation ou en retardant à 62 ans l'âge de la retraite sans pénalité, l'ensemble de ces mesures entraînerait une diminution des rentes pouvant aller jusqu'à 40 % dans certains cas.

PERTE DU POUVOIR D'ACHAT 1989-2019 (PROJECTION)





DES ATTAQUES SUR TOUS LES FRONTS

Bien que les matières sectorielles soient négociées par chacune des fédérations ou syndicats, il est tout de même possible de constater que les reculs exigés par le gouvernement ne se limitent pas à la table centrale.

Que ce soit dans les réseaux de la santé et des services sociaux, de l'éducation, de l'enseignement supérieur, des organismes gouvernementaux ou de la fonction publique, les comités patronaux sectoriels de négociation ont tous déposé des demandes de recul (ou soulevé des « problématiques » menant inévitablement à des reculs...) attaquant directement nos conditions de travail et notre capacité à offrir les meilleurs services publics.

Le gouvernement voudrait notamment :

1. Maximiser la disponibilité de la main-d'œuvre et accroître sa flexibilité et sa mobilité en revoyant de nombreuses clauses de nos conventions collectives;
2. Modifier les règles de sécurité d'emploi, de mise en disponibilité et d'assurance-salaire;
3. Restreindre les droits syndicaux en reconsidérant les modes de consultation des salariés et en révisant les modalités de règlement des litiges.

Dans un contexte de chambardements importants des structures de nos réseaux, ces demandes trahissent la vision du gouvernement l'égard des travailleuses et travailleurs du secteur public : des pions interchangeables au gré de l'humeur des ministres et de leurs réformes.

LES FEMMES PREMIÈRES VICTIMES DE L'AUSTÉRITÉ

« Chacun doit faire sa part. »
— Martin Coiteux, PRÉSIDENT DU CONSEIL DU TRÉSOR DU QUÉBEC

Le secteur public est un milieu de travail féminin. Plus de 75 % des emplois sont occupés par des femmes. Alors qu'elles subissent déjà un retard de rémunération de 7,6 %, alors qu'elles ont vu leur pouvoir d'achat diminuer de 10 % au cours des 25 dernières années, elles devraient encore une fois s'appauvrir ? En 2015 au Québec, on ne peut plus tolérer une telle forme de discrimination salariale basée sur le sexe.

Le Front commun est également d'avis que la part ainsi demandée aux employés du secteur public est beaucoup plus élevée que pour le reste de la population. D'abord parce que

nous sommes, comme chaque Québécoise et Québécois, directement touchés par les hausses de tarifs et les coupes de services, entre autres mesures d'austérité. Mais aussi parce que les compressions budgétaires dans nos réseaux publics ont un impact direct sur l'alourdissement de notre charge de travail et des problèmes de santé au travail occasionnés.

Mais alors que la tendance indique que le reste de la population québécoise verra son pouvoir d'achat maintenu, avec des augmentations salariales moyennes de 2 %, les employés du secteur public devraient voir leur salaire gelé pendant deux ans ? C'est une contribution supplémentaire qui leur est demandée, une forme d'impôt déguisé appliqué seulement auprès des salariés de l'État.



AVEC NOUS, EN APPUI À NOS COMITÉS DE NÉGOCIATION

Quelle forme prendrait cette éventuelle grève ? À quel moment serait-elle déclenchée ? Il est encore trop tôt pour pouvoir



UNE HISTOIRE DE LUTTES, UNE HISTOIRE DE GAINS

À chaque négociation, les salariés du secteur public ont dû exercer un rapport de force afin d'obtenir des améliorations à leurs conditions de travail. À quelques reprises au cours de l'histoire, ils ont également dû avoir recours à la grève pour forcer le gouvernement à répondre à leurs demandes.

répondre à ces questions.

La grève n'est pas un objectif en soi. Elle ne viserait qu'un but : augmenter notre rapport de force en vue de convenir d'une bonne convention collective avec le gouvernement.

Les négociations devraient se poursuivre tout au long de l'été pour, nous l'espérons, permettre au Conseil du trésor et au Front commun de se rapprocher d'une base de règlement. Nous avons déjà indiqué au gouvernement que nous désirons une réelle médiation et ne considérons pas celle-ci seulement comme un passage obligé avant

PARMI LES GAINS OBTENUS :

- Un salaire minimum dans le secteur public
- La création d'un régime de retraite à prestations déterminées
- L'obtention d'une 4^e semaine, puis d'une 5^e semaine de vacances annuelles
- Un congé de maternité payé et des droits parentaux
- L'accès au régime de retraite pour les salariés précaires
- Le programme d'accès à l'égalité pour les femmes
- La réduction de l'âge de la retraite à 55 ans après 35 années de service
- Des clauses pour contrer la sous-traitance et la précarité d'emploi
- Le règlement sur l'équité salariale

Ces victoires n'ont jamais été remportées facilement. Elles sont le résultat d'une lutte déterminée par les femmes et les hommes qui, chaque jour, soutiennent nos services publics à bout de bras. Des gains qui ont, la plupart du temps, également profité à l'ensemble des travailleuses et des travailleurs québécois.

l'exercice de la grève.

Ce n'est qu'au cas où nous constaterions une impasse, et ce, après avoir épuisé tous les autres moyens de pression à notre disposition, que nous devrions envisager d'avoir recours à la grève.

D'ici là, les organisations du Front commun encouragent l'ensemble des syndicats à multiplier les espaces de discussion et de débats sur les enjeux soulevés par la présente négociation et sur la nécessité d'avoir recours à la grève.

LA GRÈVE DANS LE SECTEUR PUBLIC UN DROIT TRÈS RÉGLÉMENTÉ

Le droit de grève dans le secteur public est reconnu par la loi. Par contre, il est fortement balisé.

La loi 37, régissant la négociation du secteur public, impose une période de médiation obligatoire de 60 jours et le dépôt du rapport du médiateur avant l'obtention du droit de grève. Après réception du rapport, une période de 20 jours doit être respectée avant d'exercer la grève.

Le secteur de la santé et des services sociaux, ainsi que les ministères et organismes gouvernementaux sont réglementés par le Code du travail. Une période de 90 jours, au cours de laquelle les services essentiels doivent être établis par les organisations syndicales, les employeurs et la Commission des relations du travail, est également obligatoire avant l'obtention du droit de grève.

Enfin, les organisations syndicales doivent émettre un avis de grève au ministère du Travail, aux employeurs et à la Commission des relations du travail sept jours juridiques francs avant l'exercice de la grève.

L'ensemble de ces délais peuvent être cumulés simultanément.

En raison de toutes ces balises et advenant que nous voudrions être en position de déclencher une grève légale à l'automne, il faut la planifier dès maintenant. Voilà pourquoi le Front commun demande présentement aux assemblées générales ou aux instances des syndicats qui en font partie de consulter leurs membres en ce sens.





AVEC NOUS, EN GRAND NOMBRE !

Fort de 400 000 personnes, le Front commun représente la quasi-totalité des salariés des réseaux de la santé et des services sociaux, de l'éducation, de l'enseignement supérieur, des organismes gouvernementaux et de la fonction publique. Pour une rare fois, nous sommes en mesure de démontrer, par des arrêts de travail, notre apport incontournable à la livraison des services dans l'ensemble des réseaux publics afin de contrer les reculs exigés par le gouvernement et d'améliorer nos conditions de travail.

LE POTENTIEL DE RAPPORT DE FORCE EST ÉNORME. À NOUS DE FAIRE L'HISTOIRE !

AVECnous

Avec nous, pour développer
notre rapport de force